

taines que nous connaissons ! Ils n'avaient pas, dans leurs encriers, l'« *Encre moderne*—noir fixe inaltérable — N. Antoine & Fils », ni même le « Carter's Writing Fluid » de Boston, Mass., U. S. A. Sans compter que l'encre dont ils disposaient ne manquait pas de passer, de fois à autres, par des alternatives désastreuses de gel et de dégel. Je suis donc d'avis que, étant donné ces conditions diverses, l'écriture du *Miscellaneorum Liber* est encore merveilleusement conservée après un ou deux siècles. Cela n'empêche pas qu'il serait opportun de le recopier, au moins en partie. Seulement, si ce travail se fait, —et j'ai l'heureuse certitude qu'il va bientôt se faire—, il devra l'être, il est superflu de le dire, en des conditions offrant plus de garanties que les copies contre lesquelles j'ai dû protester dans la première partie de ce mémoire. L'importance qu'il y a à assurer la conservation du texte de ce registre, ou la comprendra aisément si l'on considère qu'il y a là des actes de l'état civil nonseulement des sauvages montagnais, mais aussi d'un certain nombre de familles françaises.

Pour montrer que ces actes ne manquent pas d'intérêt, même quand il ne s'agit que de familles montagnaises, je citerai l'acte suivant, qui est du P. Coquart :

« L'an 1756 le 18 de juin je soussigné Missionnaire de la Compagnie de Jésus dans le Domaine du Roy ay suppléé à Tadoussac les cérémonies du Baptême à un enfant né le 28 de 9bre (?) dernier du mariage legitime de Regis et de Marie françoise. Le Parrain a été Monsieur Bigot Intendant de la Nouvelle-France représenté par Monsieur Daine Lieutenant general de la prevoté de Quebec & Directeur du Domaine d'occident et la Marraine Marie Michel sœur de l'enfant qui a reçu le nom de françois.

Coquart S. J.

Daine. »

Que ne puis-je reproduire aussi l'admirable paraphe dont Monsieur Daine agrémentait sa signature !

Un dernier souhait que je veux exprimer ici, c'est qu'une étude du genre de celle que voilà — mais, évidemment, faite d'une façon bien supérieure — nous fasse connaître les autres registres des Missions du Saguenay, puisque nous possédons aujourd'hui toute la série de ces registres, soit à l'Archevêché soit au Séminaire. J'ajouterai même qu'il n'est pas improba-